



Loi ALUR, 1100 géomètres-experts formés en simultané

Paris, le 22 mai 2014 - Le jeudi 15 mai 2014, près de 1100 géomètres-experts se sont formés aux dispositions de la loi ALUR et à son impact sur leur pratique professionnelle. Seulement un mois et demi après la publication de la loi ALUR, portée par Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du logement du gouvernement Ayrault, deux tiers de la profession est déjà informée et prête à mettre en œuvre les nouvelles dispositions. Fait inédit, la formation a eu lieu dans une vingtaine de sites en simultané grâce à un système de vidéo-conférence mis en place par l'Ordre des géomètres-experts. Une première, que l'on peut qualifier de réussite ; la technique a été à la hauteur de l'enjeu.

Logement et urbanisme, une loi majeure pour les géomètres-experts

La loi ALUR, considérée d'une part comme une loi majeure au même titre que la loi SRU en son temps et d'autre part comme la réforme la plus importante du droit de la copropriété depuis 1965, engendre de nombreuses conséquences sur la pratique des géomètres-experts, spécialistes du foncier, et donc de l'immobilier et de l'urbanisme.

La matinée du 15 mai a été consacrée au volet logement de la loi. En effet, la loi ALUR qui privilégie l'accès à un habitat digne et lutte contre les copropriétés dégradées, va impacter les droits du locataire et du copropriétaire. Les géomètres-experts accompagneront cette évolution avec le souci permanent de valoriser l'immeuble et de garantir les droits des propriétaires. L'impact sur la nouvelle loi des propositions des géomètres-experts, développées lors du congrès de LA ROCHELLE, a été rappelé.

L'après-midi a été consacré au volet urbanisme. Mesures phares de la loi, la suppression du COS et des superficies minimales constructibles, visent à densifier l'espace urbain. La loi ALUR apporte également une réponse contractuelle à la mise en œuvre du projet urbain avec des outils tels que l'AFU de projet. Enfin, les PLU intercommunaux vont exiger une nouvelle approche de la planification urbaine à une échelle plus vaste. Les géomètres-experts, au plus proche des territoires, vont conseiller les élus locaux afin de limiter l'étalement urbain dans une logique de qualité des formes urbaines.

Une journée d'information et bientôt un cycle de formation

La journée d'information sur la loi ALUR organisée par l'Ordre est la première opération d'un dispositif plus large de formation qui sera déployé dans les 18 régions ordinales dès que les décrets d'application auront été publiés.

Un dispositif inédit, une mobilisation massive

Cette journée a été organisée simultanément sur une vingtaine de sites, y compris en outre-mer, avec un dispositif de vidéo-conférence. C'est la raison pour laquelle près de 1100 géomètres-experts ont pu recevoir les mêmes informations au même moment. Toutes les questions relatives à cette loi ont été collectées par mail et recevront une réponse synthétique communiquée à toute la profession dans les semaines à venir. Cette journée a donné lieu à live tweet relayé par les partenaires de la profession et les géomètres-experts connectés. Cette forte implication laisse augurer d'une mobilisation importante de la profession pour le prochain grand rendez-vous des professionnels de l'aménagement, le 42^e congrès des géomètres-experts, du 9 au 11 septembre 2014 à Montpellier sur le thème « risque et aménagement ».

A propos des géomètres-experts et de l'Ordre des géomètres-experts

Le géomètre-expert est un professionnel de l'aménagement du territoire qui intervient pour une clientèle privée et publique (particuliers, entreprises, ministères, communes et aménageurs publics, conseils généraux et régionaux...) dans des domaines toujours liés au foncier : délimitation, urbanisme, maîtrise d'œuvre, immobilier, etc. Bénéficiant de larges compétences juridiques et techniques, il conseille les propriétaires fonciers sur la mitoyenneté, la division foncière et les servitudes. Il joue également un rôle important dans la mise à jour et la conservation des données sur la délimitation et la consistance de la propriété foncière. Cette profession libérale, organisée en Ordre depuis 1946, dispose d'un monopole pour dresser les plans et les documents topographiques qui délimitent les propriétés foncières. On compte 1 850 géomètres-experts en France à ce jour. L'Ordre des géomètres-experts, présidé par François Mazuyer, représente la profession de géomètre-expert auprès des pouvoirs publics et assure la mise en œuvre des directives, lois, décrets et arrêtés qui la régissent. Il veille à la discipline, au perfectionnement professionnel, au respect de la déontologie et des règles de l'art. L'Ordre des géomètres-experts définit le cadre de la politique professionnelle pour assurer une qualité croissante des prestations des professionnels et une amélioration de leurs performances au regard des objectifs de développement durable.